

Campagne nationale pour une gestion des déchets solides

Introduction

Sous l'effet de la crise écologique qui pèse lourdement sur le Liban, notamment en ce qui concerne le traitement des déchets solides, et tant que persiste l'échec des plans gouvernementaux malgré les importantes sommes dépensées, et puisque le décret adopté en Conseil des ministres le 14 août 2003 reste flou, contradictoire et inquiétant, et vu les tergiversations en conseil des ministres qui ont abouti à la création d'une commission ministérielle chargée du suivi de ce dossier, etc. une campagne civile a été créée dans l'objectif de proposer des solutions à ce dossier avant que l'inévitable n'ait lieu, et pour que la mauvaise expérience de la décharge de Naamé, précocement saturée, ne se répète pas.

Les quelque 90 ONG qui forment la Campagne pour une gestion des déchets ménagers comprennent bien les mouvements de protestation qui ont éclaté dans les différentes régions choisies comme lieux de décharges et de traitement (Jieh, Naamé, Aïn Basfour et Jbeil). Elles voient en elles le signe de la méfiance des populations locales envers la gestion du dossier par le gouvernement, étant donné que ce sont ces mêmes méthodes qui ont échoué jusqu'à présent à venir à bout du problème. Sans qu'on ne demande de comptes à personne !

Pour sa part, la campagne civile considère que le décret du Conseil des ministres, datant du 14 août 2003, témoigne d'intentions pas très claires de la part des responsables, puisqu'il vient accréditer la mainmise du ministère des Municipalités sur le dossier, lui confiant la mission de mettre au point les cahiers de charge. Le texte ignore totalement le rôle du ministère de l'Environnement, dont les experts ont mis au point une stratégie générale qui conforte les principes de tri à la source, de compostage et de recyclage, seule solution satisfaisante pour le Liban !

La proposition du CDR portant sur la signature d'un contrat de gré à gré au lieu d'une adjudication au rabais, fait peser d'énormes doutes sur les clauses du contrat, apparemment conçues pour répondre aux

critères qui conviennent à certaines parties bien précises. De plus, le plan du CDR consiste à transporter aux décharges toutes sortes de déchets, aussi bien ménagers qu'industriels, hospitaliers ou provenant des abattoirs, sans compter une partie de la boue qui résultera du traitement des eaux usées dans les futures stations d'épuration. Or ces déchets sont très différents les uns des autres et nécessitent par conséquent des méthodes de traitement diversifiées. Les enfouir tous dans des décharges équivaut à " enfouir le problème " momentanément, quitte à en faire une bombe à retardement dont le coût de la réhabilitation sera très élevé.

Certes, le plan prévu par le CDR ne néglige pas la notion de traitement et de réduction des déchets avant leur enfouissement, mais la méthode qui sera appliquée reste floue. Or les expériences précédentes dans les centres de traitement et dans la décharge de Naamé ne sont pas encourageantes. Sachant que les quantités de déchets produites au Liban sont considérables : 4000 tonnes quotidiennes de déchets domestiques, 4000 tonnes de déchets toxiques par an, 188 850 tonnes de déchets industriels par an, 4 à 5000 tonnes de déchets hospitaliers par an, 40 000 tonnes de déchets d'abattoirs par an. Sans compter les 252 tonnes de boues qui résulteront du traitement des eaux usées (quand celui-ci aura lieu) par jour et qui, si elles sont enfouies avec le reste, contribueront à leur tour à la pollution du sol.

Beaucoup d'observateurs notent que l'essence du projet proposé consiste simplement à trouver des sites de décharges dans différentes régions, pour enfouir le tout sans aucun traitement, sinon un traitement formel, et d'adjudiquer le dossier à une ou plusieurs grandes sociétés qui contrôleraient l'affaire sans le moindre souci de transparence et sans devoir de comptes à personne, comme c'est le cas actuellement.

Ceci étant, les ONG formant la campagne civile se posent la question suivante : quelle région, quelle autorité locale, quelle société civile avec les multiples forces vives qui la composent, peuvent se permettre d'assumer la responsabilité historique de transformer la terre nationale en des foyers de pollution éternels ? Qui veut s'attirer la malédiction des générations futures, obligées de s'acquitter des charges du traitement a posteriori de ces foyers de pollution, des charges nécessairement plus élevées à mesure que le temps passe ?

Pour en revenir à la proposition du CDR, qui entend conclure un contrat à l'amiable avec un consultant spécialisé sans passer par un appel d'offres, et qui a requis pour cela 250 000 dollars, on peut se demander pourquoi c'est cette méthode qui a été choisie, et non pas une adjudication au rabais. Sachant que tous les détails techniques importants sont signalés dans le cahier des charges qui sera la référence pour décider du bon déroulement du traitement, aussi bien du point de vue technique que financier.

La société civile va-t-elle être mise au courant des développements du dossier ? En quoi consiste la stratégie de l'État, sachant que c'est à cette stratégie de base que le consultant doit se référer ? Ne faut-il pas accorder un rôle primordial au ministère de l'Environnement ?

“ Pour assurer les facteurs de réussite à l'adjudication au rabais ”, le Conseil des ministres a décidé “ de lancer un ultimatum de six mois pour annuler les contrats de traitement et d'enfouissement avec la société Sukomi. ” Ces contrats se terminent en principe en 2008. Le ministère de l'Intérieur et des Municipalités avait mis en garde contre une telle mesure dans son rapport adressé au Conseil des ministres et daté du 11 juillet 2002, estimant qu'elle coûterait à l'État près de 72 millions de dollars. Comment peut-on assurer la réussite de l'adjudication au rabais sans annuler ce contrat ? Le Conseil des ministres a-t-il bien étudié tout cela ?

De plus, le Conseil des ministres a décidé de “ payer les sommes dues suivant les clauses du contrat actuel ”. Qu'entend-il par “ sommes dues ” ? S'agit-il des arriérés dus à la compagnie et dont le montant actuel s'élève, selon certaines sources, à 100 millions de dollars, ou bien des indemnités de rupture du contrat ? Ces sommes seront-elles calculées sur base de la proposition du directeur des projets du CDR, qui plaide en faveur de la réduction du prix par tonne à Naamé (vu que la capacité de la décharge est passée de deux à quatre millions de tonnes), ou sur base du prix original ? Si, comme l'assurent certaines sources citées par le quotidien “ As-Safir ” le 7 août 2003 (article de Habib Maalouf), la raison principale de l'échec du plan d'urgence est la violation du contrat signé entre le CDR et les sociétés Sukomi et Sukleen concernant l'usine de compostage du Coral, y aura-t-il ouverture d'une enquête et pénalisation des responsables au besoin ?

Partant de toutes ces informations, la campagne civile revendique :

- La mise au point d'une stratégie nationale complète, pour traiter ce problème loin des conflits politiques, sur base du plan qui sera proposé ultérieurement dans ce document
- L'adoption du principe de transparence, en mettant la société civile au courant des diverses étapes de l'évolution de l'affaire, afin qu'elle puisse apporter sa contribution aux projets de traitement des déchets solides, à la rédaction des cahiers de charges et aux contrats conclu par les autorités concernées, notamment le CDR
- L'ouverture d'une enquête sur les violations des contrats, citées plus haut, sur le gaspillage de l'argent public et sur les causes de l'échec du plan d'urgence dont l'exécution remonte à 1997.

Voilà pourquoi la campagne civile propose aux responsables concernés et à la population un plan global qu'elle soumet au débat national. Le plan proposé part de l'idée que si on adoptait le tri à la base, le recyclage de tout ce qui peut l'être et le compostage des matières organiques, les quantités restantes ne dépasseraient pas 10% de l'ensemble des déchets domestiques du Liban. À long terme, on pourrait travailler à réduire la production d'ordures.

Un tel objectif ne peut être atteint que si l'on commence à considérer les déchets comme étant des matières premières, non un fléau dont il faut se débarrasser coûte que coûte. Si l'on appliquait ces principes, le Liban n'aurait plus besoin d'un grand nombre de décharges pour contenir les matières inertes restantes (à condition qu'aucune matière toxique ou dangereuse ne soit enfouie). Par ailleurs, la campagne civile considère que les plans officiels de traitement des déchets ne sont pas économiques du fait qu'ils ne tirent pas parti des déchets, alors que si son plan suggéré était appliqué, le traitement des déchets serait non seulement plus rentable, mais contribuerait aussi à créer plus d'emplois.

Les gros titres du projet proposé par la Campagne civile pour une gestion des déchets ménagers sont les suivants :

1. La réduction de la production des déchets :

La réduction de la production des déchets est la pierre angulaire de la solution telle que la conçoit la campagne civile. Pour y arriver, certaines mesures peuvent être prises, essentiellement pour la sensibilisation, mais aussi la mise en place de nouvelles politiques

fiscales affectant les producteurs autant que les consommateurs. Dans ce contexte, la campagne propose ce qui suit :

- Imposer une taxe sur l'utilisation de sacs en nylon, aujourd'hui offerts gratuitement par les petits et grands magasins, afin d'encourager leur remplacement par des sacs en papier ou en carton, par des valises (pour les achats), par nos traditionnels paniers en roseau ou par tout autre moyen qui permettrait d'éviter l'utilisation du plastique.

- Imposer une taxe sur les emballages utilisés dans les produits alimentaires, notamment ceux dont le recyclage est impossible.

L'un des bienfaits de cette politique est d'encourager le citoyen à consommer des produits alimentaires naturels d'origine locale, et à retourner aux anciennes habitudes écologiques et saines d'approvisionnement annuel en céréales et autres produits locaux. Cela aurait pour effet d'inciter les agriculteurs à placer davantage leurs produits sur le marché, ce qui améliorerait les conditions financières des familles rurales libanaises. D'autres propositions porteraient sur l'imposition de taxes sur les jouets électroniques en plastique, afin d'encourager les enfants à privilégier les jeux de société basés sur les " relations " et non les " outils ".

Dans ce même esprit, la campagne civile propose ce qui suit :

- Dresser une liste de qualifications pour tous les produits de consommation, afin d'assurer qu'ils ne soient pas rapidement transformés en déchets.

- Élaborer une législation visant à interdire l'emploi de matières toxiques lors de la production.

- Définir une classification stricte des produits importés, afin d'interdire l'entrée au pays de matières non recyclables.

- Encourager l'adoption de techniques de production propres.

2- Le tri à la source :

Le second principe important sur lequel repose le plan national pour une gestion intégrée des déchets ménagers repose sur le tri des déchets à partir de leur point de provenance : maison, école, usine, établissement commercial, bureau, etc. Pour cela, il faudrait adopter le principe des deux bennes à ordures, l'une pour les déchets organiques et l'autre pour les métaux, les cartons, les papiers, le plastique, le verre... Par la suite, il y aurait une troisième benne pour les matières mélangées.

Quant aux déchets dangereux, à l'instar des piles, des restes de peinture, des médicaments, des insecticides, etc., la campagne civile propose de les trier à part. À ce niveau, on pourrait mettre en relief le rôle des autorités locales, notamment les municipalités. Celles-ci sont naturellement un partenaire essentiel durant tout le processus : ce sont elles qui devront assurer les endroits de stockage et les aménager pour qu'ils puissent recevoir les déchets dangereux, sachant que le volume de ces derniers sera nécessairement réduit. Il s'agirait là d'une solution temporaire, en attendant une solution valable à un niveau national, qui se concrétiserait soit par une exportation de ces déchets en vue de leur traitement, soit par des accords passés avec les sociétés ou les agents afin qu'ils récupèrent les restes de leur production. Pour ce qui est des piles et des restes des médicaments, une solution a été trouvée dans plusieurs pays : les sociétés productrices s'acquittent des frais de récupération des déchets qui résultent de leurs produits.

D'autre part, la campagne civile propose un amendement de la loi sur les municipalités en vue de leur accorder des prérogatives supplémentaires, notamment :

1. Le contrôle des opérations de tri et de traitement.
2. Le droit d'imposer des taxes et des amendes contre les pollueurs.
3. Le pouvoir de lancer des appels d'offres pour la vente des matières recyclables ou réutilisables, ce qui pourrait contribuer à augmenter les revenus de la municipalité et financer l'opération de rassemblement des déchets.

3- La fermentation et le compostage :

Compte tenu du fait que les déchets organiques forment la plus grande proportion d'ordures au Liban (plus de 60%), le plan national conçu par la campagne civile insiste sur la nécessité de créer des usines de fermentation et de compostage, pour les transformer en matières d'amélioration du sol. Le coût de cette opération peut être considéré comme très bas par rapport à celui de la construction de décharges et du traitement de leurs effets néfastes sur l'environnement.

Pour cela, la campagne civile propose :

1. La préparation d'une liste de critères devant être respectés lors de la construction de ces usines : surface, technique de compostage,

degrés d'oxygénation, taux d'humidité, qualité de matières organiques compostables.

2. La définition des normes concernant le compost produit : taux de métaux lourds et degré d'humidité tolérés.

4- Le recyclage :

En ce qui concerne le recyclage, la campagne civile propose deux mesures essentielles : des politiques d'encouragement et de soutien aux industries du recyclage et à la réutilisation des produits dans ces usines, et la définition de normes pour la réutilisation de certaines matières dans l'industrie.

5- La campagne de sensibilisation et d'information :

Pour que les administrations étatiques concernées, notamment le ministère de l'Environnement, puissent appliquer ce projet sur le terrain, ils ont besoin du concours indispensable des autorités locales et des citoyens. Ainsi, la campagne civile pense qu'une campagne d'information et de sensibilisation de la population est incontournable. Il s'agit d'expliquer la dimension du problème des déchets au Liban, la facture que paye actuellement le contribuable pour le traitement, les mauvaises conséquences écologiques qui résultent de ce problème, les répercussions sur la santé publique et sur l'économie. Cette campagne aura pour objectif de sensibiliser les citoyens sur l'importance de leur participation à ce grand chantier. On pourra, à titre d'exemple, prévoir des films publicitaires sur la manière dont on opère le tri à la source.

La réussite du projet proposé dépendra essentiellement de la campagne de sensibilisation et d'information qui devra s'étendre au moins sur les premières années de l'application du futur plan.

6- Le financement du plan proposé :

Vu les très grosses sommes payées dans le passé sur le traitement des déchets, et puisqu'on continue à déboursier jusqu'à 200 millions de dollars par an sur ce dossier sans que ces dépenses ne contribuent à freiner la détérioration de la situation, le plan conçu par la campagne civile donne la priorité à l'arrêt immédiat du gaspillage de l'argent public, et à la mise en place d'une stratégie de traitement

efficace et adéquate des déchets. Dans une étape ultérieure, on pourra procéder à la résolution des problèmes accumulés.

Partant de là, le plan national trouve qu'il est nécessaire de fermer les dépotoirs qui ont poussé au hasard dans les différentes régions, de fermer les décharges qui sont devenus autant de dépotoirs, et de mettre un terme aux grands projets financés par la Banque mondiale au moyen de prêts. Cela exige d'une part l'amendement de la loi promulguée par la Chambre des députés en 1996 sur le prêt signé entre le gouvernement libanais et la Banque mondiale, en vue de financer la première étape du plan gouvernemental pour le traitement des déchets. D'autre part, il faut essayer de convaincre la Banque mondiale de la nécessité de convertir le prêt, dont le montant s'élève à 25 millions de dollars, pour le financement de cinq silos, et pour celui du plan proposé par la campagne civile, dont l'achat d'équipements pour le tri à la source et la construction d'usines de compostage des déchets organiques.

De plus, la campagne civile propose de fournir des efforts en vue de convaincre les instances internationales intéressées par ce dossier, notamment celles qui soutiennent des projets de petite envergure ici et là, d'arrêter leurs aides en attendant de les intégrer dans le cadre d'une stratégie nationale inspirée du plan proposé dans ces pages. De même, il serait possible d'employer de grandes sommes d'argent actuellement prélevées dans la caisse municipale indépendante pour financer ce plan.

La seconde étape du plan consistera à traiter les anciens dépotoirs sauvages et les anciennes décharges, sachant que la solution idéale passe par un tri a posteriori, une méthode longue et coûteuse. D'où l'importance accordée par la campagne civile au tri à la source !

7- Définir les responsabilités :

Toutes les organisations qui suivent de près ce dossier et qui participent à la mise au point de ce plan s'accordent à affirmer qu'il est impossible d'exécuter ce projet sans une décision politique prise à très haut niveau, qui définisse clairement et avec transparence les responsabilités des administrations et des ministères concernés par ce dossier, notamment les ministères de l'Environnement et des Municipalités, ainsi que le CDR. Le ministère de l'Environnement devrait pouvoir exercer ses prérogatives en élaborant une politique générale et en préparant des projets. À son tour, le ministère des

Municipalités aura pour charge de mettre cette politique en application . Le CDR serait chargé de contrôler la rédaction des cahiers de charges et de procéder aux appels d'offres et à l'adjudication. Enfin, il faudrait former un comité comportant des représentants de ces trois administrations, dont le rôle serait de contrôler la mise en application du plan national et son bon déroulement, en collaboration avec les secteurs civil et privé.

Text de : [Habib Maalouf](#)

Traduction : [Suzanne Baaklini](#)

© 2005

Campagne nationale pour une gestion des déchets solides
www.ncswm.homestead.com

Parti libanais de l'environnement
www.lep.homestead.com